



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
19.08.2015 Bulletin 2015/34

(51) Int Cl.:
B65D 27/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15152616.7**

(22) Date de dépôt: **27.01.2015**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **Harrissart, Jean Marie**
59135 Wallers (FR)
• **Blanchart, Romaric**
59199 Hergnies (FR)

(30) Priorité: **12.02.2014 FR 1451083**

(74) Mandataire: **Balesta, Pierre**
Cabinet Beau de Loménie
Immeuble Eurocentre
179 Boulevard de Turin
59777 Lille (FR)

(71) Demandeur: **Harry Plast**
59230 Saint Amand les Eaux (FR)

(54) **Enveloppe à double compartiments**

(57) La présente invention concerne une enveloppe (1) à double compartiments, comprenant :

- une couche intérieure avant (4) et une couche intérieure arrière (5), en matériau imperméable, assemblées de manière à former un premier compartiment (6) présentant une ouverture selon un premier bord longitudinal de l'enveloppe, le premier compartiment (6) étant étanche,
- une couche extérieure avant (2) et une couche extérieure arrière (3), assemblées de manière à former un deuxième compartiment (7) présentant une ouverture selon le premier bord longitudinal de l'enveloppe,

le premier compartiment (6) étant disposé à l'intérieur du deuxième compartiment (7),
dans laquelle les couches extérieures (2, 3) présentent chacune une ligne de prédécoupe (28, 29) le long d'un deuxième bord longitudinal (9) de l'enveloppe, et dans laquelle chaque couche intérieure (4, 5) est dépourvue d'une telle prédécoupe et est solidarisée à l'une des couches extérieures (2, 3), au moins en partie entre la ligne de prédécoupe de ladite couche extérieure et ledit deuxième bord longitudinal (9).

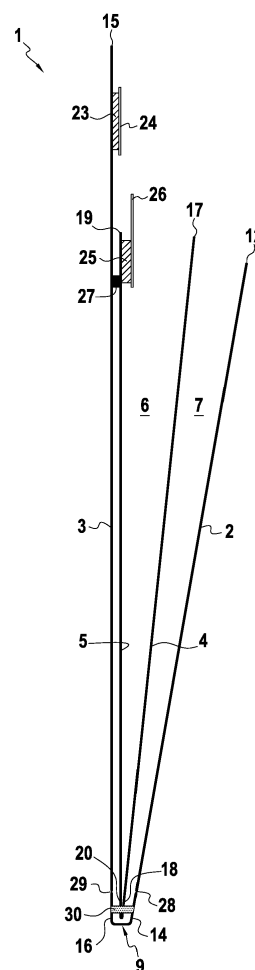


FIG.1

Description

Arrière-plan de l'invention

[0001] La présente invention concerne le domaine des enveloppes à double compartiments. Plus particulièrement, l'invention concerne le domaine des enveloppes destinées à recevoir un récipient contenant un liquide, tel qu'un prélèvement médical, pour l'envoi via les services postaux à un destinataire, par exemple un laboratoire d'analyse.

[0002] Les enveloppes à double compartiments sont notamment utilisées pour conditionner dans deux espaces distincts deux éléments à transmettre simultanément. Les enveloppes à double compartiments sont notamment utilisées pour transmettre un récipient contenant un liquide, par exemple un prélèvement sanguin ou urinaire. Le récipient avec l'échantillon liquide est disposé alors dans un compartiment, tandis que le deuxième compartiment est utilisé pour placer un document contenant les informations relatives audit échantillon liquide. Afin d'éviter qu'en cas de casse de l'échantillon liquide, le document contenant les informations ne soit également abîmé voire illisible, le compartiment destiné à recevoir l'échantillon liquide est indépendant du deuxième compartiment et est complètement étanche.

[0003] Cependant, de telles enveloppes, une fois scellées, deviennent difficiles à ouvrir, et l'usage d'objets coupants tels que des ciseaux est alors généralement requis. Or, une découpe grossière aux ciseaux peut atteindre le document contenant les informations sur l'échantillon liquide, tandis qu'une découpe trop près d'un bord de l'enveloppe peut conduire à l'ouverture d'un seul compartiment de l'enveloppe.

[0004] Il est connu d'équiper des enveloppes avec des ouvertures faciles. De telles ouvertures se présentent en général sous forme d'une ligne de prédécoupe le long de laquelle le matériau de l'enveloppe est prédécoupé ou fragilisé afin de faciliter son ouverture selon ladite ligne de prédécoupe. Cependant, dans le cas d'une enveloppe comprenant un compartiment étanche, l'ajout d'une telle ligne de prédécoupe peut altérer l'étanchéité du matériau formant le compartiment étanche. Il devient alors nécessaire de contrôler de manière très fine le procédé de fabrication afin de s'assurer que le matériau du compartiment étanche reste toujours étanche mais également prédécoupé pour obtenir l'ouverture facile voulue.

[0005] Un tel contrôle est coûteux et ne peut pas être garanti de manière fiable.

Objet et résumé de l'invention

[0006] La présente invention vise à résoudre les différents problèmes techniques énoncés précédemment. En particulier, la présente invention vise à proposer une enveloppe à double compartiments permettant de conditionner de manière étanche un des deux éléments, tout en offrant une ouverture facile de l'ensemble de l'enve-

loppe. La présente invention vise également à proposer une enveloppe à double compartiments comprenant une ouverture facile et dont la fabrication est aisée.

[0007] Ainsi, selon un aspect, il est proposé une enveloppe à double compartiments, comprenant :

- une couche intérieure avant et une couche intérieure arrière, en matériau imperméable, assemblées de manière à former un premier compartiment présentant une ouverture selon un premier bord longitudinal de l'enveloppe, le premier compartiment étant configuré pour être étanche à l'état fermé,
- une couche extérieure avant et une couche extérieure arrière, assemblées de manière à former un deuxième compartiment présentant une ouverture selon le premier bord longitudinal de l'enveloppe,

le premier compartiment étant disposé à l'intérieur du deuxième compartiment,

dans laquelle les couches extérieures présentent chacune une ligne de prédécoupe le long d'un deuxième bord longitudinal de l'enveloppe, et

dans laquelle chaque couche intérieure est dépourvue d'une telle prédécoupe et est solidarisée à l'une des couches extérieures, au moins en partie entre la ligne de prédécoupe de ladite couche extérieure et ledit deuxième bord longitudinal.

[0008] Ainsi, l'absence de ligne de prédécoupe sur les couches intérieures permet de conserver l'imperméabilité de celles-ci, sans nécessiter de contrôle de fabrication précis et coûteux. Par ailleurs, l'utilisation de couches extérieures avec une ligne de prédécoupe et collées aux couches intérieures, permet, lors de l'ouverture de l'enveloppe, d'ouvrir les deux compartiments en même temps, de manière aisée. On obtient donc une enveloppe avec un compartiment étanche et pouvant être ouverte facilement.

[0009] Préférentiellement, le matériau imperméable est configuré pour être déchirable, par exemple est un film de PEMD déchirable unilatéralement. On améliore ainsi l'ouverture des couches intérieures qui peuvent s'ouvrir aisément lors de l'arrachement des couches extérieures le long des lignes de prédécoupe.

[0010] Préférentiellement, les couches extérieures comprennent également des amorces de découpe disposées selon la ligne de prédécoupe.

[0011] La couche intérieure arrière peut être solidarisée à la couche extérieure arrière selon le premier bord longitudinal de l'enveloppe. On évite ainsi la formation d'un troisième compartiment dans l'enveloppe qui pourrait créer une confusion dans l'esprit de l'utilisateur sur la détermination du compartiment étanche.

[0012] Préférentiellement, le premier bord longitudinal et le deuxième bord longitudinal de l'enveloppe sont parallèles.

[0013] Les couches extérieures et les couches intérieures peuvent présenter, du côté du premier bord longitudinal de l'enveloppe, une première extrémité, et, du

côté du deuxième bord longitudinal de l'enveloppe, une deuxième extrémité.

[0014] La longueur de la couche extérieure arrière délimitée par la première extrémité de la couche extérieure arrière et la deuxième extrémité de la couche extérieure arrière est de préférence plus longue que la longueur de la couche extérieure avant délimitée par la première extrémité de la couche extérieure avant et la deuxième extrémité de la couche extérieure avant.

[0015] La différence de longueur entre les couches extérieures permet d'obtenir des extrémités décalées facilitant la manipulation de l'enveloppe.

[0016] Préférentiellement, la longueur entre la première extrémité des couches intérieures et la deuxième extrémité des couches intérieures est comprise entre la longueur de la couche extérieure avant et la longueur de la couche extérieure arrière. Ainsi, les couches intérieures formant le compartiment étanche de l'enveloppe deviennent visibles, à l'état ouvert, et donc facilement manipulables.

[0017] La couche extérieure arrière peut comprendre sur sa face interne, à proximité de la première extrémité, une première bande adhésive recouverte par un premier film protecteur. La première bande adhésive permet de refermer l'ensemble de l'enveloppe, et notamment le compartiment non-étanche.

[0018] La couche intérieure arrière peut comprendre sur sa face interne, à proximité de la première extrémité, une deuxième bande adhésive recouverte par un deuxième film protecteur. La deuxième bande adhésive permet de refermer spécifiquement le compartiment étanche de l'enveloppe, afin de garantir l'étanchéité du compartiment au niveau de son ouverture.

[0019] La première extrémité de la couche intérieure avant s'étend entre la première bande adhésive et la deuxième bande adhésive. La couche intérieure avant s'étend donc au-dessus de la deuxième bande adhésive. Lorsque l'enveloppe n'est pas utilisée, le deuxième film protecteur empêche la fermeture du compartiment étanche. Par contre, lorsque le deuxième film protecteur est retiré, il suffit d'aplatir l'enveloppe pour que la couche intérieure avant vienne se coller sur la deuxième bande adhésive et ainsi fermer le compartiment étanche. Il n'y a en particulier aucun pliage à effectuer, ce qui garantit l'étanchéité de la fermeture du compartiment étanche.

[0020] Préférentiellement, le deuxième film protecteur s'étend au-delà de la première extrémité des couches intérieures. L'extrémité du deuxième film protecteur devient ainsi plus facilement manipulable, et la fermeture du compartiment étanche plus aisée.

[0021] Préférentiellement, le deuxième film protecteur ne s'étend que sur une portion centrale de la deuxième bande adhésive. Ainsi, la deuxième bande adhésive peut être utilisée, notamment à chacune de ses extrémités, pour pré-sceller la couche intérieure avant et la couche intérieure arrière au niveau de leurs premières extrémités. On améliore ainsi l'étanchéité du compartiment étanche qui est notamment moins sensible aux variations du

procédé de fabrication, et on facilite le retrait du deuxième film protecteur.

[0022] Préférentiellement, la couche extérieure avant et la couche extérieure arrière sont formées par pliage d'une feuille dite extérieure selon un bord longitudinal de l'enveloppe différent du premier bord longitudinal, par exemple selon le deuxième bord longitudinal. On facilite ainsi le procédé de fabrication général de l'enveloppe.

[0023] Préférentiellement, la couche intérieure avant et la couche intérieure arrière sont formées par pliage d'une feuille dite intérieure en matériau étanche, selon un bord longitudinal différent du premier bord longitudinal, par exemple selon le deuxième bord longitudinal. Le pliage d'une feuille intérieure permet de faciliter la fabrication du compartiment étanche en garantissant l'étanchéité d'un des bords de celui-ci.

Brève description des dessins

[0024] L'invention et ses avantages seront mieux compris à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation particulier, pris à titre d'exemple nullement limitatif et illustré par les dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe d'une enveloppe selon l'invention, à l'état ouvert,
- la figure 2 est une vue en perspective de l'enveloppe selon l'invention, à l'état ouvert, et
- la figure 3 est une vue en coupe d'une enveloppe selon l'invention, à l'état fermé.

Description détaillée de l'invention

[0025] La figure 1 illustre un exemple de mode de réalisation d'une enveloppe 1 selon la présente invention. L'enveloppe 1 comprend une couche extérieure avant 2, une couche extérieure arrière 3, une couche intérieure avant 4 et une couche intérieure arrière 5.

[0026] La couche intérieure avant 4 et la couche intérieure arrière 5 définissent un premier compartiment 6, qui est un compartiment étanche destiné à recevoir le récipient avec l'échantillon liquide. La couche extérieure avant 2 et la couche intérieure avant 4 définissent un second compartiment 7 destiné à recevoir le ou les documents contenant les informations relatives à l'échantillon liquide.

[0027] Les couches extérieures 2, 3 peuvent être en polyéthylène, par exemple en polyéthylène co-extrudé. L'épaisseur des couches extérieures peut être choisie entre 40 et 80 µm, par exemple 60 µm, afin de garantir la rigidité de l'enveloppe, notamment lors de son acheminement.

[0028] Les couches intérieures 4, 5 sont en matériau étanche, par exemple en polyéthylène moyenne densité. Le matériau des couches intérieures 4 et 5 est également choisi pour être déchirable, par exemple unilatéralement, afin de faciliter l'ouverture du compartiment intérieur 6 lors de l'ouverture de l'enveloppe 1.

[0029] Telle qu'illustrée sur les figures 1 à 3, l'enveloppe **1** présente une forme générale rectangulaire avec une ouverture selon l'un des côtés de l'enveloppe. Plus précisément, l'enveloppe **1** comprend avec un premier bord longitudinal **8** au niveau duquel se situe l'ouverture de l'enveloppe, c'est-à-dire l'ouverture du premier compartiment **6** et l'ouverture du deuxième compartiment **7**. L'enveloppe **1** comprend également un deuxième bord longitudinal **9** opposé au premier bord longitudinal **8** et sensiblement parallèle au premier bord longitudinal **8**, ainsi que deux bords latéraux **10**, **11** reliant les deux bords longitudinaux **8**, **9** entre eux.

[0030] Par ailleurs, la couche extérieure avant **2** comprend une première extrémité **12** située le long du premier bord longitudinal **8** de l'enveloppe, et une deuxième extrémité **14** située le long du deuxième bord longitudinal **9** de l'enveloppe. De manière analogue, la couche extérieure arrière **3** comprend une première extrémité **15** et une deuxième extrémité **16** ; la couche intérieure avant **4** comprend une première extrémité **17** et une deuxième extrémité **18** ; et la couche intérieure arrière **5** comprend une première extrémité **19** et une deuxième extrémité **20**.

[0031] Dans le mode de réalisation particulier illustré sur les figures, les couches extérieures **2**, **3** sont formées par pliage d'une seule feuille, et les couches intérieures **4**, **5** sont formées par pliage d'une seule feuille. Les deux feuilles sont pliées selon le deuxième bord longitudinal **9** de l'enveloppe **1**. Par ailleurs, les couches extérieures **2**, **3** sont assemblées entre elles au moyen de deux soudures **21**, **22** réalisées le long des bords latéraux de l'enveloppe **1**. De même, les couches intérieures **4**, **5** sont assemblées entre elles au moyen de deux soudures réalisées le long des bords latéraux de l'enveloppe **1**, par exemple au moyen des deux soudures **21**, **22** ou au moyen de deux soudures distinctes des soudures **21**, **22**.

[0032] Selon une variante, les différentes couches **2**, **3**, **4** et **5** peuvent être formées chacune par une feuille, avec des longueurs différentes. Dans ce cas, les feuilles sont assemblées deux à deux, le long du deuxième bord longitudinal **9** et le long des bords latéraux **10**, **11**, pour former d'une part le premier compartiment **6** et d'autre part le compartiment **7**.

[0033] La première extrémité **12** de la couche extérieure avant **2** est positionnée, à l'état ouvert (figures 1 et 2) en retrait de la première extrémité **15** de la couche extérieure arrière **3**.

[0034] La première extrémité **17** de la couche intérieure avant **4** se superpose ou est positionnée en retrait de la première extrémité **19** de la couche intérieure arrière **5**. Les premières extrémités **17** et **19** des couches intérieures avant et arrière **4**, **5** sont positionnées longitudinalement, à l'état ouvert, entre les premières extrémités **12**, **15** des couches extérieures avant et arrière **2**, **3**. Ainsi, la manipulation de l'enveloppe à l'état ouvert est rendue particulièrement aisée : l'accès aux différents compartiments se fait facilement grâce aux retraits existants entre les extrémités des différentes couches.

[0035] La couche extérieure arrière **3** comprend, à

proximité de sa première extrémité **15**, une première bande adhésive **23** recouverte par un premier film protecteur **24**. La première bande adhésive **23** peut être formée par de la colle thermofusible. Le premier film protecteur **24** peut être formé par un film de polyéthylène, présentant une épaisseur de 40 µm, par exemple.

[0036] La première bande adhésive **23** permet notamment la fermeture totale de l'enveloppe **1**, par rabattement de la première extrémité **15** (avec la première bande adhésive **23**) de la couche extérieure arrière **3** sur la première extrémité **12** de la couche extérieure avant **2** (voir figure 3).

[0037] La couche intérieure arrière **5** comprend, à proximité de sa première extrémité **19**, une deuxième bande adhésive **25** recouverte par un deuxième film protecteur **26**. La deuxième bande adhésive **25** peut être formée par de la colle thermofusible. Le deuxième film protecteur **26** peut être formé par un film de polyéthylène téréphtalate, présentant une épaisseur de 23 µm par exemple.

[0038] La deuxième bande adhésive **25** est positionnée sensiblement le long de la première extrémité **19** de la couche intérieure arrière **5**, tandis que le deuxième film protecteur **26** ne couvre que partiellement la deuxième bande adhésive **25**. Plus particulièrement, comme visible sur la figure 2, le deuxième film protecteur **26** ne s'étend pas, en partie inférieure, sur toute la largeur de la deuxième bande adhésive **25** : le deuxième film protecteur **26** comprend ainsi deux rétrécissements latéraux **27** au niveau desquels la deuxième bande adhésive **25** n'est pas recouverte et peut donc sceller ensemble les deux couches intérieures **4** et **5**. Ainsi, seule la portion centrale de la deuxième bande adhésive **25** est recouverte par le deuxième film protecteur **26**, ce qui facilite la fermeture du premier compartiment **6** et l'étanchéité dudit compartiment **6** au niveau du premier bord longitudinal **8**.

[0039] Préférentiellement, le deuxième film protecteur **26** est plus large que la deuxième bande adhésive **25**. Plus précisément, le deuxième film protecteur **26** s'étend au-delà de la première extrémité **19** de la couche intérieure arrière **5** et également au-delà de la première extrémité **17** de la couche intérieure avant **4**. On peut ainsi aisément saisir le deuxième film protecteur **26** et l'extraire complètement du premier compartiment **6** pour exposer la deuxième couche adhésive **25**. La deuxième bande adhésive **25** permet alors la fermeture du premier compartiment (étanche) **6** de l'enveloppe **1**, par pression de la première extrémité **17** de la couche intérieure avant **4** sur la première extrémité **19** de la couche intérieure arrière **5** (voir figure 3).

[0040] Afin d'éviter la présence d'un troisième compartiment formé par la couche extérieure arrière **3** et la couche intérieure arrière **5**, l'enveloppe **1** comprend également une soudure **27** entre la couche intérieure arrière **5** et la couche extérieure arrière **3**, le long de la première extrémité **19** de la couche intérieure arrière **5**.

[0041] Afin de faciliter l'ouverture de l'enveloppe **1**, et

notamment l'ouverture simultanée des deux compartiments **6, 7**, la couche extérieure avant **2** comprend une ligne de prédécoupe **28**, la couche extérieure arrière **3** comprend une ligne de prédécoupe **29**, et l'enveloppe **1** comprend une soudure **30** entre les deuxièmes extrémités **14, 16, 18, 20** des couches **2, 3, 4** et **5**. La soudure **30** est située entre les lignes de prédécoupe **28, 29** et le deuxième bord longitudinal **9**.

[0042] Les lignes de prédécoupe **28, 29** sont parallèles et situées le long du deuxième bord longitudinal **9** de l'enveloppe **1**. De préférence, les lignes de prédécoupe **28, 29** sont situées à égale distance du deuxième bord longitudinal **9**. Les lignes de prédécoupe **28, 29** permettent un déchirement rapide et aisé des couches extérieures avant et arrière **2, 3** de l'enveloppe, laissant ainsi accès notamment au deuxième compartiment **7**.

[0043] La soudure **30** permet de solidariser ensemble les deuxièmes extrémités **14, 16, 18, 20** des couches extérieures **2, 3** et des couches intérieures **4, 5**. Ainsi, lors du déchirement des couches extérieures **2, 3** le long des lignes de prédécoupe **28, 29**, les deuxièmes extrémités **14, 16** des couches extérieures **2, 3** entraînent avec elles les deuxièmes extrémités **18, 20** des couches intérieures **4, 5**. On obtient alors également un déchirement des couches intérieures **4, 5** et donc une ouverture du premier compartiment **6** en même temps que l'ouverture du deuxième compartiment **7**.

[0044] Afin de faciliter le déchirement des couches intérieures et extérieures le long des lignes de prédécoupe **28, 29**, l'enveloppe **1** peut également comprendre des amorces à la rupture **31**, élaborées aux extrémités des lignes de prédécoupe **28, 29**, par exemple dans une partie des soudures **21, 22** des bords latéraux de l'enveloppe **1**. En particulier, lorsque les couches intérieures **4, 5** sont également soudées latéralement par les soudures **21, 22**, les amorces **31** seront prévues pour ne s'étendre que sur une portion des soudures **21, 22**, afin de ne pas altérer l'étanchéité du premier compartiment **6**.

[0045] Ainsi, la combinaison des amorces de rupture **31** et de la soudure **30** aux couches extérieures **2, 3** permet d'obtenir une ouverture rapide et aisée du premier compartiment **6**, sans nécessiter de ligne de prédécoupe le long des couches intérieures **4, 5**, c'est-à-dire sans risquer de compromettre l'étanchéité du premier compartiment **6**.

[0046] On obtient donc une enveloppe à double compartiments facile à fabriquer et facile à utiliser, notamment pour la fermeture et l'ouverture des différents compartiments.

Revendications

1. Enveloppe à double compartiments (1), comprenant :

- une couche intérieure avant (4) et une couche intérieure arrière (5), en matériau imperméable,

assemblées de manière à former un premier compartiment (6) présentant une ouverture selon un premier bord longitudinal (8) de l'enveloppe, le premier compartiment (6) étant étanche,

- une couche extérieure avant (2) et une couche extérieure arrière (3), assemblées de manière à former un deuxième compartiment (7) présentant une ouverture selon le premier bord longitudinal (8) de l'enveloppe,

le premier compartiment (6) étant disposé à l'intérieur du deuxième compartiment (7),

caractérisée en ce que les couches extérieures (2, 3) présentent chacune une ligne de prédécoupe (28, 29) le long d'un deuxième bord longitudinal (9) de l'enveloppe, et dans laquelle chaque couche intérieure (4, 5) est dépourvue d'une telle prédécoupe et est solidarisée à l'une des couches extérieures (2, 3), au moins en partie entre la ligne de prédécoupe (28, 29) de ladite couche extérieure (4, 5) et ledit deuxième bord longitudinal (9).

2. Enveloppe (1) à double compartiments selon la revendication 1, dans laquelle le matériau imperméable est configuré pour être déchirable, par exemple est un film de PEMD déchirable unilatéralement.

3. Enveloppe (1) à double compartiments selon la revendication 1 ou 2, dans laquelle les couches extérieures (2, 3) comprennent également des amorces de découpe (31) disposées selon la ligne de prédécoupe (28, 29).

4. Enveloppe (1) à double compartiments selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la couche intérieure arrière (5) est solidarisée à la couche extérieure arrière (3) selon le premier bord longitudinal (8) de l'enveloppe.

5. Enveloppe (1) à double compartiments selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle le premier bord longitudinal (8) et le deuxième bord longitudinal (9) de l'enveloppe sont parallèles.

6. Enveloppe (1) à double compartiments selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle les couches extérieures (2, 3) et les couches intérieures (4, 5) présentent, du côté du premier bord longitudinal (8) de l'enveloppe, une première extrémité (12, 15, 17, 19), et, du côté du deuxième bord longitudinal (9) de l'enveloppe, une deuxième extrémité (14, 16, 18, 20).

7. Enveloppe (1) à double compartiments selon les revendications 5 et 6, dans laquelle la longueur de la couche extérieure arrière (3) délimitée par la première

re extrémité (15) de la couche extérieure arrière et la deuxième extrémité (16) de la couche extérieure arrière est plus longue que la longueur de la couche extérieure avant (2) délimitée par la première extrémité (12) de la couche extérieure avant et la deuxième extrémité (14) de la couche extérieure avant.

5

feuille dite intérieure en matériau étanche, selon un bord longitudinal différent du premier bord longitudinal (8), par exemple selon le deuxième bord longitudinal (9).

8. Enveloppe (1) à double compartiments selon la revendication 7, dans laquelle la longueur entre la première extrémité (17, 19) des couches intérieures (4, 5) et la deuxième extrémité (18, 20) des couches intérieures (4, 5) est comprise entre la longueur de la couche extérieure avant (2) et la longueur de la couche extérieure arrière (3).

10

15

9. Enveloppe (1) à double compartiments selon la revendication 6, 7 ou 8, dans laquelle la couche extérieure arrière (3) comprend sur sa face interne, à proximité de la première extrémité (15), une première bande adhésive (23) recouverte par un premier film protecteur (24).

20

10. Enveloppe (1) à double compartiments selon la revendication 6, 7, 8 ou 9, dans laquelle la couche intérieure arrière (5) comprend sur sa face interne, à proximité de la première extrémité (19), une deuxième bande adhésive (25) recouverte par un deuxième film protecteur (26).

25

11. Enveloppe (1) à double compartiments selon les revendications 9 et 10, dans laquelle la première extrémité (17) de la couche intérieure avant (4) s'étend entre la première bande adhésive (23) et la deuxième bande adhésive (25).

30

35

12. Enveloppe (1) à double compartiments selon la revendication 10 ou 11, dans laquelle le deuxième film protecteur (26) s'étend au-delà de la première extrémité (17, 19) des couches intérieures (4, 5).

40

13. Enveloppe (1) à double compartiments selon l'une quelconque des revendications 10 à 12, dans laquelle le deuxième film protecteur (26) ne s'étend que sur une portion centrale de la bande adhésive (25).

45

14. Enveloppe (1) à double compartiments selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la couche extérieure avant (2) et la couche extérieure arrière (3) sont formées par pliage d'une feuille dite extérieure selon un bord longitudinal de l'enveloppe différent du premier bord longitudinal (8), par exemple selon le deuxième bord longitudinal (9).

50

15. Enveloppe (1) à double compartiments selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la couche intérieure avant (4) et la couche intérieure arrière (5) sont formées par pliage d'une

55

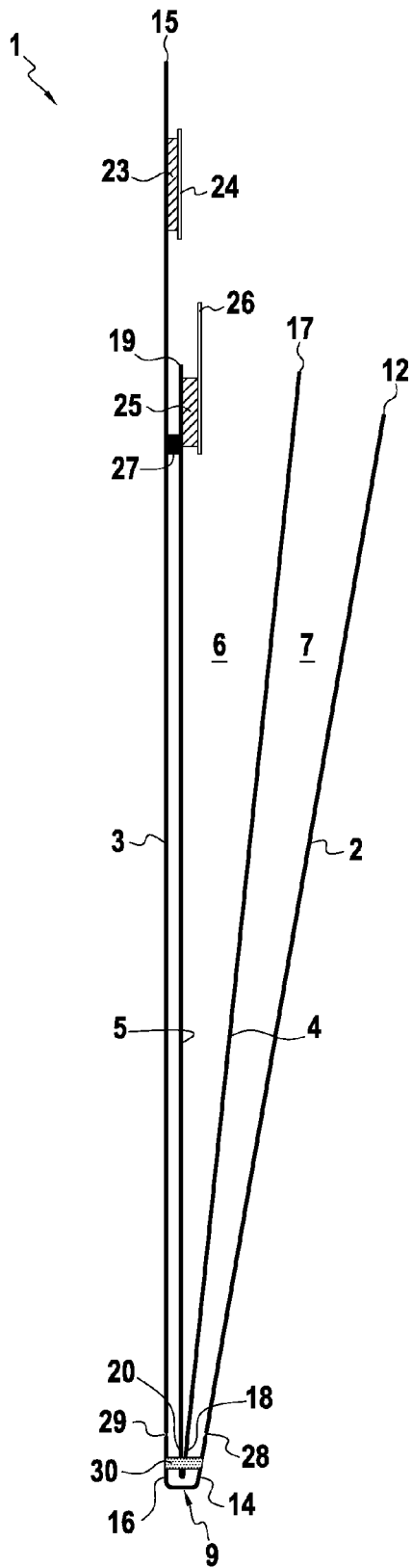


FIG.1

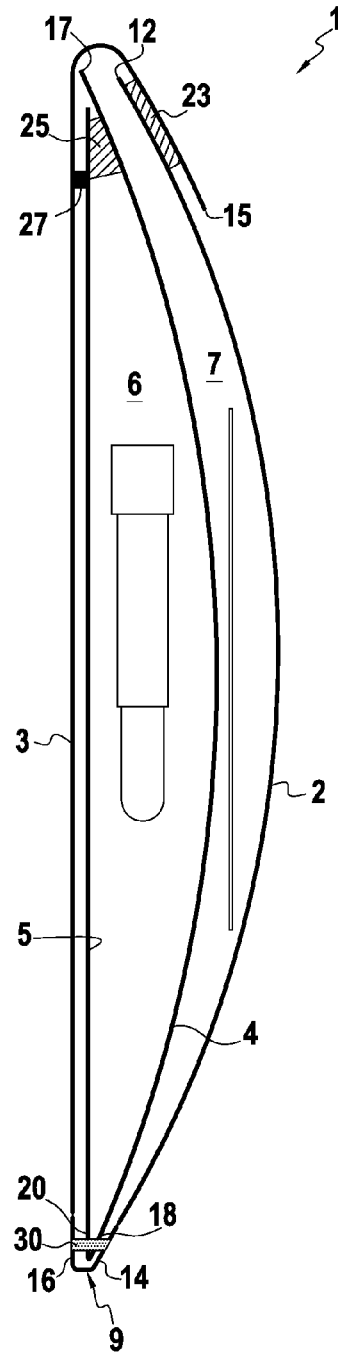


FIG.3

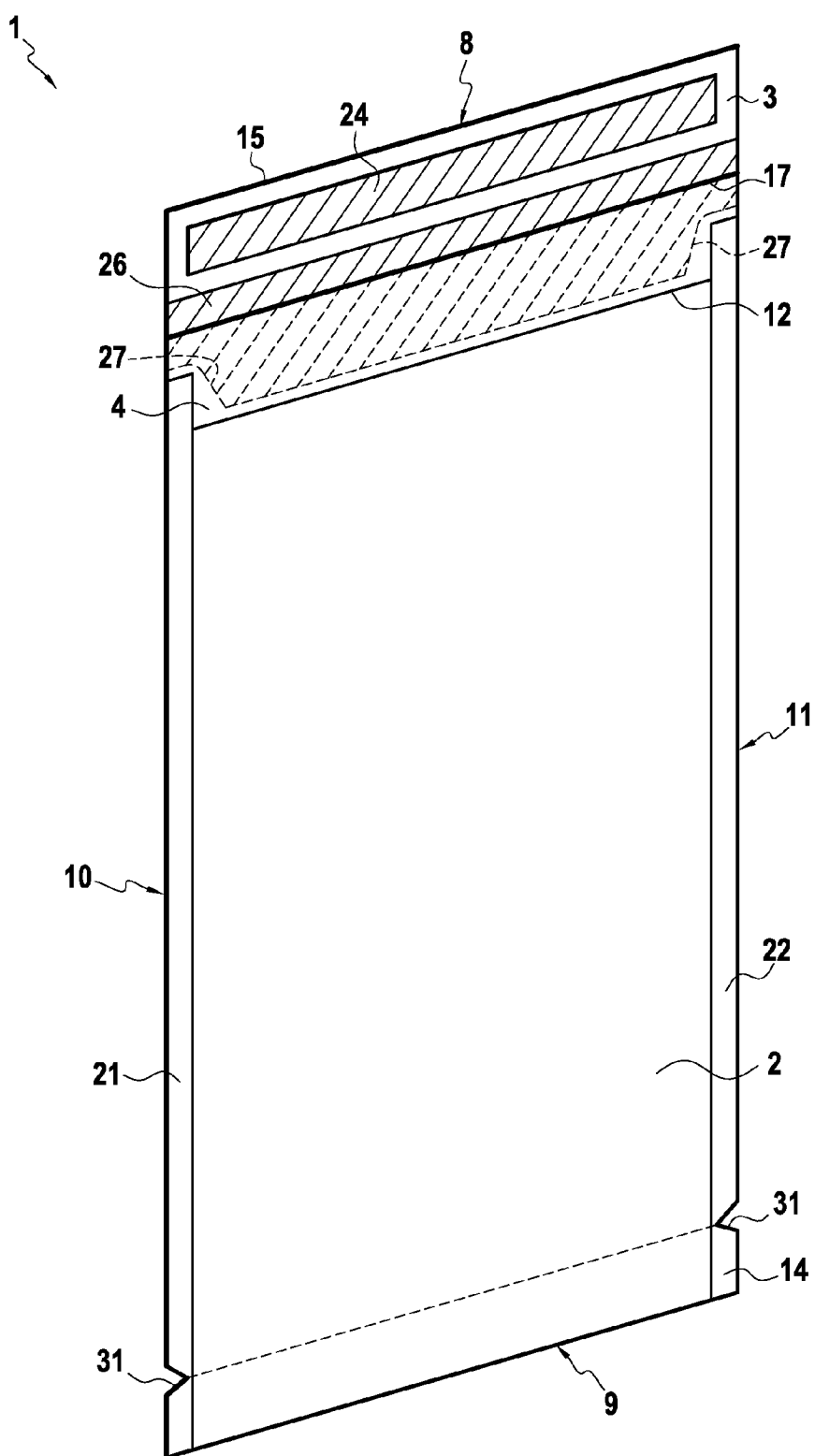


FIG.2



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 15 2616

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	WO 01/38182 A1 (SOEDERHOLM JAN [SE]) 31 mai 2001 (2001-05-31) * page 6, ligne 10 - ligne 30; figure 1 *	1-15	INV. B65D27/08
A	US 1 586 016 A (CORLAN WALTERS) 25 mai 1926 (1926-05-25) * page 1; figures 1-5 *	1-15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 26 juin 2015	Examineur Derrien, Yannick
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 15 15 2616

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-06-2015

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0138182	A1	31-05-2001	AT 273189 T	15-08-2004
			AU 764943 B2	04-09-2003
			AU 1566801 A	04-06-2001
			CA 2391929 A1	31-05-2001
			CN 1391524 A	15-01-2003
			DE 60012975 D1	16-09-2004
			DE 60012975 T2	11-08-2005
			DK 1237793 T3	20-12-2004
			EP 1237793 A1	11-09-2002
			ES 2226942 T3	01-04-2005
			JP 2003514729 A	22-04-2003
			SE 513979 C2	04-12-2000
			US 6955466 B1	18-10-2005
			US 2005286818 A1	29-12-2005
			WO 0138182 A1	31-05-2001

US 1586016	A	25-05-1926	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82